



FICHE-ACTION



PADAJA ? C'EST QUOI ÇA ?

PADAJA c'est le diminutif de « *Pas d'accord, j'assume !* » : c'est LA grande action qu'Amnesty International propose aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles, de 10 à 20 ans, **lors du premier semestre de l'année scolaire**. Le temps d'une journée, d'une récréation, d'une pause de midi, transforme ton école ou ta classe, en théâtre d'actions !

Pourquoi ce slogan « *Pas d'accord, j'assume !* » ? Parce que si tu es indigné par une situation et que tu n'es pas d'accord avec le fait qu'elle se poursuive sans que rien ne soit fait pour que cela change, alors il faut assumer ses positions, le faire savoir et agir !

Chaque année, en octobre ou novembre, **durant une période déterminée, une multitude d'écoles se mobilisent**, en même

temps, **sur une thématique liée aux droits humains**.

Nous te proposons, dans ce cadre, de réaliser des **actions concrètes** dans ton école, cet automne 2019.

CETTE ANNÉE, AGIS EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT !

Aujourd'hui, plus de deux milliards d'enfants vivent sur Terre. Parmi eux, des millions souffrent encore de la faim, sont privés d'école et de soins médicaux, subissent des mauvais traitements ou n'ont pas accès à certains autres droits fondamentaux. Cela se passe à l'autre bout du monde, mais aussi parfois à côté de chez nous... Les droits humains s'appliquent pourtant aussi bien aux enfants qu'aux adultes et, parce qu'ils sont plus vulnérables que ceux-ci, les enfants bénéficient de droits spécifiques, plus protecteurs encore, que l'on appelle les droits de l'enfant.

Ces droits concernent toutes les personnes de moins de 18 ans, du nouveau-né à l'adolescent presque adulte. Ils figurent dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) dont on fêtera ses 30 ans le 20 novembre 2019. Sais-tu qu'il s'agit du traité international le plus largement ratifié dans le monde ? En fait, actuellement, tous les pays sauf un (les États-Unis) l'ont signé et ratifié. Tous ces pays se sont engagés à respecter cette convention et les tribunaux peuvent juger et sanctionner les personnes qui ne la respectent pas.

En pratique malheureusement, les **violations des droits de l'enfant** sont **nombreuses** : les chiffres en matière notamment de mariage, de mortalité, de malnutrition, de pauvreté, de déplacement forcé, de discrimination ou de travail des

enfants parlent d'eux-mêmes et sont alarmants.

Sais-tu par exemple que...

- chaque minute, 23 filles de moins de 18 ans sont mariées de force dans le monde¹ ;
- environ 152 millions d'enfants entre 5 et 17 ans sont victimes de travail des enfants² ;
- environ 238 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrent de malnutrition³ ;
- près de 385 millions d'enfants vivent dans l'extrême pauvreté⁴ ;
- toutes les cinq secondes dans le monde, un enfant de moins de 15 ans meurt⁵ ;
- près de 50 millions d'enfants dans le monde ont été déracinés en migrant à travers des frontières ou en étant déplacés de force. Plus de la moitié d'entre eux ont dû fuir la violence et l'insécurité⁶ ;
- chaque jour, 1,8 milliard d'enfants de moins de 15 ans respirent un air si pollué que leur santé et leur développement sont gravement mis en danger⁷.

C'est tragique et révoltant, mais ce n'est pas une fatalité. Ensemble, nous pouvons exiger des changements et le respect de ces droits fondamentaux.

Comment ? En faisant entendre ta voix, vos voix, nos voix ! Saisis-toi de ton droit à la participation ! Ce principe-clé de la Convention internationale des droits de l'enfant revient à dire que dans toutes les

situations qui te concernent, ton opinion doit donc être prise en compte.

Lors de son discours devant des dirigeants du monde lors de la COP 24 en 2018, Greta Thunberg, jeune militante suédoise pour le climat a déclaré : « *J'ai appris que l'on n'est jamais trop petit pour faire la différence* ». Depuis, avec des milliers d'autres jeunes à travers le monde, elle a fait la différence. Elle a d'ailleurs reçu, en juin 2019, le Prix Ambassadeur de conscience d'Amnesty International. Ce prix récompense chaque année une personne qui, à titre individuel ou collectif, a défendu et fait progresser la cause des droits humains.

Alors, parce qu'il n'y a pas d'âge pour changer le monde, celui-ci compte sur toi pour, comme Greta Thunberg et tant d'autres enfants et jeunes activistes, réclamer le respect des droits de tous les enfants. Tu es le mieux placé pour les défendre et les promouvoir !

Pour agir collectivement, parce qu'ensemble on est plus fort, participe à PADAJA avec ta classe, ton groupe-école Amnesty ou ton école et agis pour la défense des droits de l'enfant, ici et ailleurs.

QUAND ET COMMENT AGIR ?

Cette année, la Convention internationale des droits de l'enfant a **30 ans**. PADAJA, ce sera, du coup, **30 jours d'actions** qui s'étalent sur **6 semaines** (on ne compte ni les week-ends ni les jours de congé) **entre le 2 octobre et le 20 novembre**, Journée internationale des droits de l'enfant et date anniversaire de la Convention.

Tu peux cependant choisir, avec ton groupe, ta classe ou toute ton école, le **temps** que vous y consacrerez : 15 minutes chacun des 30 jours, une journée chaque semaine, un temps de midi chaque semaine, une demi-journée en tout et pour tout...

¹ Source : UNICEF

² Source : Bureau international du travail

³ Source : Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale et UNICEF

⁴ Source : UNICEF et Banque mondiale

⁵ Source : Groupe interinstitutions des Nations unies

⁶ Source : UNICEF

⁷ Source : Organisation mondiale de la santé

tout est possible, l'important est de participer !

Ensuite, vous décidez de votre **implication** : d'un petit groupe de jeunes, d'une classe, de plusieurs classes à l'école entière.

Enfin, vous choisissez votre **action** ou vos actions. L'idéal est de prévoir à la fois des **actions de sensibilisation** pour mieux faire connaître les droits de l'enfant et rappeler l'importance de s'en saisir et de les protéger, et des **actions concrètes adressées à des gouvernements ou des autorités pour obtenir des changements**.

6 SEMAINES, 6 THÈMES

Ces 30 jours d'actions seront centrés sur 6 types d'exploitation des enfants.

- le **travail des enfants**,
- le **mariage des enfants**,
- les **enfants soldats**,
- l'**exploitation sexuelle des enfants**⁸,
- l'**exploitation domestique des enfants**,
- l'**impact sur les enfants des atteintes à l'environnement**⁹.

Tu peux décider de te mobiliser pour toutes ces formes d'exploitation ou bien seulement pour certaines d'entre elles.

Nous proposons des **actions liées à 6 problématiques différentes pour chacune des 6 semaines** (à retrouver dans les 6 fiches thématiques et dans notre calendrier PADAJA), vous choisissez celles qui vous plaisent ou vous touchent le plus et/ou en imaginez d'autres !

⁸ Attention, la question de l'exploitation sexuelle des enfants est réservée aux écoles secondaires. Il s'agit d'un sujet sensible auquel des enfants sont confrontés tous les jours dans le monde, y compris en Belgique. Il est important d'aborder ce sujet avec beaucoup de soin et de sensibilité tout en veillant à être bien informé.

⁹ Parce que quand, pour des raisons économiques ou politiques, des enfants vivent dans un environnement nocif, c'est quasiment une forme d'exploitation à grande échelle, non ?

Pour vous aider à mobiliser un maximum d'élèves et à agir dans votre école, on met à votre disposition du **matériel gratuit** : des affiches (une générale sur les droits de l'enfant et 6 différentes sur les thématiques spécifiques), des cartes-actions, pétitions et lettres type à faire signer, des bracelets en tissu, des tattoos, des badges et des autocollants (un badge général et 6 autocollants différents sur des thématiques spécifiques), une version simplifiée de la Convention internationale des droits de l'enfant en affiche et en brochure, des flyers et des fiches pédagogiques.

Tu as, avec tes profs et les autres élèves intéressés par cette semaine d'actions, l'embarras du choix pour sensibiliser les autres élèves de ton école aux droits de l'enfant, pour cette action ultra flexible. N'hésitez pas à adapter votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

Avant de participer à PADAJA dans ton école et de commander notre matériel pour cette action, assure-toi que la direction de ton école t'y autorise et que vous êtes un groupe suffisamment nombreux pour porter cette action dans l'école. Si c'est le cas, complète notre formulaire de commande en ligne : www.amnesty.be/padaja2019

Tout est gratuit. Seuls les frais de port seront facturés si la commande nécessite l'envoi d'un colis.

NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS ET D'ACTIVITÉS POUR DÉFENDRE LES DROITS DE L'ENFANT ET LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS

Entre le 2 octobre et le 20 novembre 2019, tout au long des **6 semaines**, organise, **chaque semaine, différentes actions concrètes contre l'exploitation des enfants**

pour dénoncer et obtenir des changements ainsi que des **actions de sensibilisation sur le sujet pour mieux faire connaître cette problématique.**

En pratique

Nos propositions d'actions à réaliser durant chacune de ces six semaines sont détaillées dans les **6 fiches thématiques ci-jointes**. Lis-les attentivement et fais ton choix avec ton groupe ou ta classe parmi les actions proposées.

Pour chacune de ces actions, afin de mobiliser un maximum d'élèves, prévois de mettre en place un stand dans ton école : il suffit pour cela d'une ou plusieurs tables, de matériel pour être visible et pour agir, de quelques élèves volontaires et motivés pour tenir le stand et le tour est joué !

Enfin, pour planifier aux mieux tes actions, aide-toi de notre **calendrier PADAJA simplifié ci-contre et détaillé ci-joint**.

... Et partage les actions menées avec ton groupe/ta classe !

Une fois que tu as choisi les actions que tu souhaites mener dans ton école avec ton groupe, ta classe ou plusieurs classes, préviens-nous ! Un petit mail suffit. Si l'on sait ce que vous avez prévu de faire et à quelle date, on peut peut-être s'arranger pour venir participer ou assister à votre action. En fonction de l'ampleur et/ou de la créativité de l'action, on peut aussi prévoir de prévenir les médias avec bien sûr l'accord de la direction de l'école.

Si l'on ne peut pas venir participer à votre action, pense à prendre des photos, faire des vidéos et à nous les envoyer pour que toutes les autres écoles puissent voir ce qui se fait ailleurs et que l'on puisse compiler des images et des infos sur tout ce qui a été

fait durant cette semaine par les différentes écoles participant à cette action.

Des questions ou besoin d'aide ?

Contacte-nous : jeunes@amnesty.be

Calendrier PADAJA simplifié

LU	MA	ME	JE	VE
30	1	2	3	4
		Semaine 1 Travail des enfants		
7	8	9	10	11
		Semaine 2 Mariages forcés		
14	15	16	17	18
		Semaine 3 Environnement nocif		
21	22	23	24	25
		Semaine 4 Exploitation domestique		
28	29	30	31	1
Congé				
4	5	6	7	8
		Semaine 5 Exploitation sexuelle		
11	12	13	14	15
		Semaine 6 - Enfants soldats		
18	19	20	21	22

Notre adresse (pour nous envoyer le résultat des actions : pétitions, cartes, lettres, etc.).

Amnesty International Belgique
francophone, Programme Jeunesse
Chaussée de Wavre 169, 1050 Bruxelles